



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية

السكرتارية
ب. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES

Vingt-sixième Session Ordinaire

Addis-Abéba, 23-28 Février 1976

CM/717(XXVI)

RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE AD HOC

DE L'OUA SUR LA SECHERESSE EN AFRIQUE



CM 0717

MIGROFICHE

RAPPORT DE LA TROISIEME SESSION DU COMITE AD HOC
DE L'OUA SUR LA SECHERESSE EN AFRIQUE

1. La sécheresse, problème fondamentalement hydrogéologique et météorologique, ravage les pays du Sahel ainsi que des parties de l'Afrique Occidentale et Orientale.
2. Depuis le XVI^e siècle, le Sahel a été victime de vingt-deux sécheresses ; six de ces sécheresses ont duré une année chacune, huit ont duré deux ans, deux d'entre elles trois ans, une a sévi pendant quatre ans, quatre pendant cinq ans et une autre pendant dix-huit ans.
3. La progression de ce désastre naturel est devenue un fléau de nos jours en Afrique et ce fléau affecte une grande partie du Continent. Plus de vingt pays membres ont été victimes de la sécheresse à différents degrés et onze d'entre eux ont été sérieusement touchés.
4. Les pertes humaines et les pertes de bétail ont été très lourdes. Les récoltes ont été détruites dans des pourcentages variant entre 50 et 100%, privant des populations de leurs principales sources d'alimentation et faisant perdre aux masses rurales toutes leurs sources de revenu.
5. Les pays frappés par la sécheresse ont assisté à certains changements ; néanmoins, les mesures prises pour combattre cette sécheresse sont insuffisantes.
6. Depuis Avril 1974, le Secrétariat Général de l'OUA a périodiquement soulevé les problèmes relatifs à la sécheresse aux instances de l'OUA chargées de l'élaboration des lignes de politique à suivre.
7. Un certain nombre de résolutions a été adopté et en particulier les Résolutions CM/Res.336(XXIII), CM/Res.406(XXIV) et CM/Res.450(XXV).
 - a) Un Comité ad hoc sur la sécheresse (composé de : l'Algérie, l'Ethiopie, le Kenya, le Maroc, la Haute-Volta et le Zaïre) a été créé et il s'est déjà réuni trois fois (le rapport du Rapporteur sur la troisième Session figure à l'Annexe).

- b) Un fonds de secours a été créé et un compte spécial (n° A/C 616) a été ouvert à cet effet à Addis-Abéba à la Commercial Bank of Ethiopia. La contribution versée par huit Etats membres de l'OUA ainsi que six personnes privées au titre de ce fonds de secours s'est élevée à 424.555,98 dollars américains [desquels il faut soustraire 20.000 dollars E.U. envoyés au Gouvernement des Iles du Cap Vert pour répondre à ses besoins urgents en aide pour la sécheresse, conformément à la Résolution CM/Res.450 (XXV).]
- c) Création d'une Section au Secrétariat Général chargée des problèmes de la sécheresse et des catastrophes naturelles en Afrique. Le Comité Consultatif de l'OUA sur les questions financières a approuvé la création de ladite Section qui sera composée d'un Fonctionnaire et d'un(e) Secrétaire bilingue. Le Comité de Recrutement de l'OUA va étudier les demandes des candidats à ces postes avant la fin de Mars 1976.
- d) L'établissement d'une carte hydrogéologique du Continent. Le Comité Consultatif de l'OUA sur les questions budgétaires et financières a été saisi pour prévoir une dotation budgétaire pour la tenue d'une réunion des experts africains en vue de dresser une carte hydrogéologique du Continent.
- e) Tenue d'un colloque sur "la Sécheresse en Afrique" avant la fin de 1976. On a saisi le Comité Consultatif de l'OUA sur les questions budgétaires et financières pour qu'il prévoie des fonds en vue de l'organisation d'un colloque sur la sécheresse en Afrique, colloque auquel seraient invités des experts africains.
- f) Création au niveau sous-régional d'instituts spécialisés de recherches pour la prévention et le contrôle des désastres naturels.
- g) Centrer les célébrations du Treizième Anniversaire de l'OUA sur l'aide aux pays victimes de la sécheresse.

8. Le Comité ad hoc de l'OUA sur la sécheresse a fait les recommandations suivantes lors de sa troisième session :

- i) Le Comité a décidé de puiser dans le Fonds de Secours et d'envoyer 20.000 \$E.U. (vingt mille dollars E.U.) au Gouvernement des Iles du Cap Vert à être utilisés pour ses besoins urgents en aide pour la

sécheresse, conformément à la Résolution CM/Res.450(XXV). Cette somme a été transférée au Gouvernement des Iles du Cap Vert le deux janvier 1976. Le Comité a aussi demandé au Gouvernement des Iles du Cap Vert de lui fournir des informations détaillées sur l'état de sécheresse dans ce pays pour une meilleure connaissance du problème de la sécheresse et pour pouvoir mieux le combattre dans les Iles du Cap Vert.

- ii) Le Comité a recommandé que les Etats membres de l'OUA informent périodiquement le Secrétariat Général sur l'état de sécheresse et des catastrophes naturelles dans leurs pays respectifs. Ainsi, le Secrétariat Général pourra collecter et tenir à jour ses informations sur la sécheresse et les catastrophes naturelles ; il pourra aussi aider le Comité ad hoc de l'OUA sur la sécheresse à évaluer l'étendue de l'aide requise par chaque Etat membre victime de la sécheresse.
- iii) Les Etats membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles devraient soumettre au Secrétariat Général de l'OUA tous leurs besoins pour que les Etats membres puissent prendre connaissance de l'étendue de l'aide requise.
- iv) Le Comité pense qu'on devrait étendre ses pouvoirs pour qu'il s'occupe aussi d'autres catastrophes naturelles telles que les inondations, les cyclones et les tremblements de terre. En conséquence, il faudrait élargir la composition du Comité pour qu'il puisse valablement s'occuper de la sécheresse et de toutes les catastrophes naturelles en Afrique. Le Comité ad hoc a proposé que les pays suivants soient ajoutés comme membres : le Cameroun, le Sénégal, la Somalie et le Soudan.
- v) La contribution que doit verser chaque Etat membre de l'OUA au Fonds de Secours devrait être un-quinzième de sa contribution au budget ordinaire de l'OUA. Cette contribution couvrira une période de cinq ans à partir de Janvier 1976.
- vi) La création de quatre organismes sous-régionaux établis à la base de la division géo-politique et comprenant chacun un institut spécialisé de recherches pour la prévention et le contrôle des catastrophes naturelles.

vii) Le Secrétaire Général Administratif de l'OUA devrait effectuer des visites personnelles dans tous les Etats membres de l'OUA pour collecter les contributions volontaires et obligatoires faites pour le Fonds de Secours.

RAPPORT DU RAPPORTEURIntroduction

Le Comité ad hoc sur la Sécheresse et les catastrophes naturelles, s'est réuni au siège de l'OUA à Addis-Abéba du 17 au 18 Décembre 1975.

1. Assistaient à la réunion, l'Algérie, l'Ethiopie, le Kenya, et le Zaire. Le Maroc et la Haute-Volta n'étaient pas représentés.
2. Les documents de base suivants ont été préparés par cette réunion, et sont joints en annexe du présent rapport.
 - Ordre du jour provisoire ;
 - Projet de résolution CM/Res.450(XXV) sur la Sécheresse et les catastrophes naturelles ;
 - Résolution CM/Res.336(XXIII) sur la Sécheresse ;
 - CM/673(XXV) - Rapport sur la Sécheresse et les catastrophes naturelles en Afrique ;
 - Liste des contributions versées par pays et par personne au Fonds de secours contre la sécheresse ;
 - Division géopolitique de l'Afrique ;
 - Liste des contributions annuelles des Etats membres au Fonds de secours contre la sécheresse.

Débats

3. La réunion a été ouverte par le Représentant du Secrétariat Général de l'OUA, et le Président, le Ministre des Affaires Sociales d'Ethiopie. Dans leurs discours inauguraux, ils ont cité les problèmes de la sécheresse qui devraient être examinés par le Comité, et ont déclaré qu'il faudrait chercher des solutions au problème de la sécheresse.
4. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire qui figure en Annexe 1.

.../...

5. Le Comité a organisé ses travaux comme suit :

Matin : 10h à 13h

Après-midi : 16h à 18h

6. Concernant la procédure des débats, il a été décidé que la Résolution CM/Res.450(XXV) sur la sécheresse et les catastrophes naturelles en Afrique, résolution adoptée par le Conseil des Ministres lors de sa 25ème Session Ordinaire à Kampala, du 18 au 25 juillet 1975, serait examinée paragraphe par paragraphe.

Paragraphe 3

7. Ayant examiné l'état des contributions des Etats membres au Fonds de secours contre la sécheresse, le Comité a décidé :

- a) que la contribution des Etats membres au Fonds de secours, doit être égale au 1/15 de la contribution des Etats membres de l'OUA.;
- b) que la contribution au Fonds de secours doit être versée annuellement pendant une période de 5 ans, allant du 1er Janvier 1976 au 1er Janvier 1981 ;
- c) qu'une campagne publicitaire internationale sur la sécheresse en général et le Fonds de secours en particulier soit lancée;
- d) que le Secrétaire Général, à la tête d'une délégation officielle composée des Ministres de l'OUA, visite tous les Etats membres, afin de réunir les contributions volontaires et obligatoires pour lutter contre la sécheresse.

Paragraphe 4

8. Les membres du Comité ad hoc ont décidé de recommander instamment cette partie de la Résolution au Comité consultatif sur les affaires budgétaires et financières en vue de la création immédiate, au sein du Secrétariat Général d'un département chargé de s'occuper de

tous les problèmes concernant la sécheresse et les catastrophes naturelles en Afrique.

Paragraphe 5

9. Le Comité a suggéré que les paragraphes 5 et 6 soient regroupés en un seul paragraphe, et a demandé également de fusionner en un seul paragraphe les paragraphes 7 et 8, étant donné qu'ils sont complémentaires, et traitent du même problème.
10. Le Comité a recommandé la création de 4 organes sous-régionaux, sur la base d'une division géo-politique, chaque organe sous-régional ayant un institut spécialisé de recherche pour la prévention et le contrôle des catastrophes naturelles.
11. Le Comité a suggéré que d'autres catastrophes soient incluses dans la liste de référence du Comité ad hoc ; à savoir, les cyclones, les inondations, et les tremblements de terre.
12. Le Comité a décidé qu'une partie du Fonds de secours soit utilisée par le Secrétariat Général en vue de réunir toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre du projet d'établissement d'une carte hydrogéologique du Continent.

Paragraphe 9

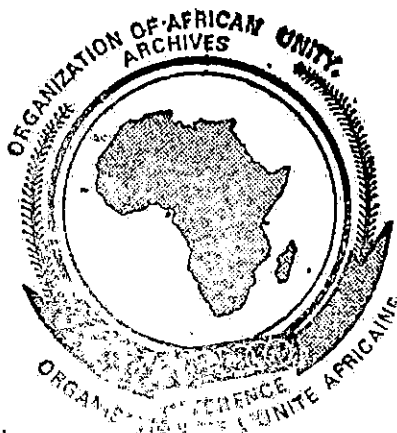
13. Le Comité a confirmé la nécessité de convoquer un colloque préparatoire d'experts en Août/Septembre 1976, en vue d'harmoniser la position africaine avant la réunion des Nations Unies prévue en 1977. Il a en outre été décidé que cette réunion des Nations Unies devrait se tenir dans le continent africain, en raison de l'impact de la sécheresse et de ses conséquences socio-économiques pour le Continent.

Paragraphe 10

14. Le gouvernement des Iles du Cap Vert a informé le Secrétariat Général de l'OUA qu'à la suite des récentes pluies, la situation en ce qui concerne la sécheresse s'est légèrement améliorée. Dans les îles Fogo et Brava les récoltes ont été de 90% égales à la normale, à Santiago, 50% et dans six îles de 5%. Sur la base de ces informations, le Comité ad hoc sur la sécheresse a tiré du Fonds de secours une somme de 20.000,00 \$EU et l'a versée au Gouvernement des Iles du Cap Vert. Le Comité a demandé au Gouvernement des Iles du Cap Vert de plus amples informations sur le problème de la sécheresse.

Paragraphe 11

15. Le Comité a décidé d'informer la Communauté internationale sur la situation de la sécheresse, et sur le travail de l'OUA dans la campagne contre la sécheresse, et a recommandé qu'une aide plus importante soit accordée aux pays touchés par la sécheresse.
16. Le Comité a suggéré en raison de l'importance de la tâche qui lui échoit, que le Sénégal, la Somalie, le Cameroun et le Soudan soient également membre du Comité, afin d'augmenter les contributions au Fonds de secours contre la sécheresse et les catastrophes naturelles.



CM/717 (XXVI)

Annexe I

Troisième Session du Comité Ad Hoc sur

la Sécheresse

(Tenue à Addis Abeba le 17 Décembre 1975 à 10H00)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la Session
2. Adoption de l'Ordre du jour
3. Organisation des travaux
4. Mise en oeuvre de la Résolution CM/Rés.450 (XXV) adoptée à Kampala par la 25e Session du Conseil des Ministres - Résolution sur la Sécheresse et les catastrophes naturelles en Afrique.
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport présenté par le Rapporteur et des décisions du Comité.

CM/Res.450 (XXV)

RESOLUTION SUR LA SECHERESSE
ET LES CATASTROPHES NATURELLES EN AFRIQUE

Le Conseil des Ministres réuni en sa 25ème session ordinaire à Kampala du 18 au 25 juillet 1975

- Ayant pris connaissance du rapport détaillé et exhaustif CM/673 (XXV) présenté par le Secrétariat Général sur la sécheresse en Afrique et sur ses alarmantes conséquences ;
- Considérant la dangereuse et rapide progression du fléau en direction des zones qui semblaient jusqu'alors à l'abri,
- Convaincu de l'urgente et impérieuse nécessité d'élaborer une stratégie globale et d'entreprendre des actions immédiates et décisives en vue de l'éradication du phénomène,
- Considérant que face à la gravité de la situation, les mesures jusqu'alors prises demeurent insuffisantes,
- Après avoir entendu l'exposé de la délégation malgache sur les cyclônes qui ravagent périodiquement les Iles de l'Océan Indien,
- Ayant pris connaissance du rapport présenté par ladite délégation (CM/652/Add.4),
- Tenant compte de la situation exceptionnelle qui prévaut dans les Iles du Cap Vert,
- Ayant pris note des déclarations des représentants d'Organisations Internationales (BAD, FAC, PAM, OMS),
- Rappelant la résolution CM/336 (XIII) adoptée à Mogadiscio et créant le fonds de secours d'urgence;

.../...

1. FELICITE le Secrétariat général pour son rapport circonstancié et pour les actions réalisées;
2. APPROUVE les recommandations contenues dans les documents précités concernant notamment les mesures à court, moyen et long termes;
3. REITERE son appel aux Etats membres pour qu'ils versent leurs contributions volontaires au fonds de secours et INVITE le Secrétaire général administratif à proposer les quotas pour les cotisations obligatoires;
4. DEMANDE instamment au Secrétaire général administratif à créer immédiatement un service au sein du Secrétariat général chargé des problèmes posés par la sécheresse et les calamités naturelles en vue d'une meilleure harmonisation et coordination des actions à entreprendre;
5. RECOMMANDE aux Etats membres la création d'organismes sous-régionaux de coopération à l'instar du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au sahel ayant son siège à Ouagadougou, Haute Volta;
6. DEMANDE la création d'instituts sous-régionaux de recherche spécialisés dans la prévention et la lutte contre les calamités naturelles;
7. AUTORISE le Secrétaire général administratif, en consultation avec le Comité ad hoc, d'utiliser le fonds de secours pour entreprendre des actions d'urgence, des études et pour la collecte de toutes les données nécessaires à la lutte contre le fléau;
8. INVITE le Secrétaire Général Administratif à faire entreprendre et à coordonner la réalisation du projet d'établissement de la carte hydro-géologique du continent;

9. DEMANDE au Secrétaire Général Administratif de réunir un symposium préparatoire d'experts en 1976. Ce symposium devra se réunir en collaboration avec le Comité inter-Etats sur la sécheresse de Ouagadougou pour harmoniser les positions africaines avant la réunion des Nations Unies sur la sécheresse prévue pour 1977 tel que recommandé par la cinquième Conférence du Conseil Scientifique de l'Afrique. Le Secrétaire général administratif devra demander au Secrétaire général des Nations Unies à ce que cette réunion se tienne autant que possible en Afrique ;
10. RECOMMANDE que des mesures urgentes soient prises en vue de venir en aide aux populations des Iles du Cap-Vert durement éprouvées par la sécheresse depuis plus de sept ans, situation aggravée par les conditions difficiles dans lesquelles ce pays a accédé à l'indépendance ;
11. LANCE UN APPEL à la Communauté internationale, notamment aux organisations et agences spécialisées pour qu'elles mettent tout en oeuvre, pour assister les Etats membres de l'OUA dans leurs efforts pour juguler la sécheresse et autres calamités naturelles.
12. RECOMMANDE au Chef d'Etat de placer le 13ème anniversaire sous le signe de l'aide aux pays touchés par la sécheresse.

CM/Res.336 (XXIII)

RESOLUTION SUR LA SECHERESSE

Le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni en sa 23ème session à Mogadiscio, du 6 au 11 juin 1974.

Après audition de l'exposé exhaustif du Chef de la délégation zairoise S.E UMBA DI LUTETE, Commissaire d'Etat aux Affaires Etrangères et à la Coopération Internationale sur la situation dans les pays affectés par la sécheresse et sur les mesures qu'il convient de prendre pour enrayer le mal :

Prenant en considération les interventions des différentes délégations et notamment le point de vue exprimé par les délégations des pays affectés.

Considérant l'extension dangereuse du fléau et la dramatique situation dans laquelle se trouvent des milliers de citoyens des pays membres de notre Organisation.

Ayant à l'esprit que des calamités diverses peuvent à tout moment frapper les différentes régions de notre continent.

Convaincu qu'en ce moment difficile l'Afrique doit en premier lieu compter sur elle-même.

Convaincu de la nécessité d'élaborer une stratégie globale au niveau continentale.

1. FELICITE le Zaïre, de son excellente initiative.
2. INVITE le Secrétaire général de l'OUA à nommer immédiatement un représentant permanent de l'Organisation auprès du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse à Ouagadougou en vue de réunir toutes les données techniques, économiques et sociales nécessaires à l'élaboration d'une politique globale d'éradication du fléau et en vue d'une meilleure harmonisation des actions conjointes au niveau du continent.

3. DECIDE de créer un fonds de secours d'urgence alimenté par des cotisations obligatoires et des contributions volontaires, africaines ou non-africaines et destiné à financer des actions immédiates susceptibles de soulager la misère des populations éprouvées ; ce fonds étant différent de celui déposé à la Banque africaine de développement et dont la vocation est de financer des opérations à moyen et à long terme.
4. DECIDE d'instituer une commission qui aura pour mission en coopération avec le Secrétariat Général, le bureau scientifique de l'OUA et tout autre organe compétent de préparer des études approfondies sur l'origine de la sécheresse sur sa progression géographique et sur toutes les caractéristiques géo-climatiques pouvant permettre de mieux connaître le phénomène afin de mieux le combattre. Cette commission serait composée des pays suivants: Haute-Volta, Maroc, Kenya, Zaire, Ethiopie, Algérie. Les études seraient financées par le fonds de secours mentionné à l'article 3.
5. SE REJOUIT de la création du Comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse mis en place par les pays du Sahel et
SOUHAITE que les autres pays d'Afrique touchés par la sécheresse établissent au niveau sous-régional un organe analogue à celui mis sur pied par les pays du groupe de Ouagadougou, en vue de combattre en commun le phénomène.
6. DEMANDE au Secrétaire Général de maintenir le problème de la sécheresse à l'ordre du jour des sessions futures du Conseil des Ministres et de présenter des rapports complets et formuler des recommandations à chacune de ces sessions.

Contributions des Pays et des Particuliers au
Fonds de Secours contre la Sécheresse

A - <u>Pays</u>	<u>Montant en</u> <u>\$EU.</u>	<u>Date</u>
1. Ghana	52,200.00	Nov. 1973
2. Tanzanie	20,289.86	Mars 1974
3. Ile Maurice	22,728.69	Mai 1975
4. Kenya	16,852.77	Juin 1975
5. Somalie	34,547.60	Juillet 1975
6. Botswana	2,864.23	Juillet 1975
7. Mali	2,245.45	Août 1975
8. Maroc	<u>271,835.07</u>	Décembre 1975
Total	<u>423,563.67</u> =====	
B - <u>Particuliers</u>		
1. Nigérian	150.00	pour l'Afrique de l'Ouest Tope Acqusi Nov. 1973
2. Nigérian	250.00	pour l'Afrique de l'Ouest Tope Ademusi Jan 1974
3. Américain	500.00	Fév. 1974 Union des Etu- diants Africains dans l'Etat d'Alabama.
4. Américain	50.00	Fév. 1974 Julia Arnold
5. Iranien	10.00	Fév. 1974 Typor Baldwin (Melle)
6. Mauricien	<u>32.31</u>	Août 1975 Ligue des Jeunes Travailleures Socialistes de Maurice
Total	<u>992.31</u>	
Total Général = \$EU.424,555.98		

CM/717(XXVI)

ANNEXE IV

20

Aide bilatérale aux pays frères affectés par
la Sécheresse

<u>Pays</u>	<u>Montant en</u> <u>\$EU.</u>	<u>Forme d'Aide</u>
A. Nigéria	5,655,144.00	espèces
B. Algérie	4,000,000.00	alimentaire
C. Maroc	<u>1,669,571.00</u>	alimentaire
Total	<u>11,324,715.00</u> =====	

Barème des contributions annuelles obligatoires
des Etats membres au Fonds de secours contre
la sécheresse, s'étalant de janvier 1976 à
janvier 1980 - la contribution obligatoire
est égale au 1/15ème de la contribution de
l'Etat membre au Budget ordinaire de l'OUA

N°	Etats Membres	Montant en dollars US.
1	Algérie	17.304,11
2	Botswana	1.515,25
3	Burundi	1.878,90
4	Cameroun	7.121,65
5	République Centrafricaine	4.454,82
6	République Populaire du Congo	1.515,25
7	Bénin	3.212,32
8	Egypte	28.122,96
9	Guinée Equatoriale	1.515,25
10	Ethiopie	8.515,68
11	Gabon	14.940,32
12	Gambie	2.303,17
13	Ghana	14.334,22
14	Guinée	3.727,50
15	Côte d'Ivoire	12.182,58
16	Kenya	6.697,39
17	Lesotho	2.030,43
18	Libéria	8.606,60
19	Libye	22.025,64
20	Madagascar	4.879,09
21	Malawi	2.060,73
22	Maurice	1.515,25
23	Maroc	18.122,34
24	Nigéria	21.183,13
25	Rwanda	1.878,90
26	Sierra Léone	5.727,63
27	Somalie	2.303,17
28	Soudan	10.364,28
29	Swaziland	1.515,25
30	Tanzanie	5.970,07
31	Togo	3.788,11
32	Tunisie	8.091,41
33	Ouganda	5.303,36
34	Zaire	9.303,61
35	Zambie	9.424,83
	Total	273.435,20

Afrique du Nord

1. Algérie
2. Egypte
3. Libye
4. Tunisie
5. Mauritanie
6. Maroc

Afrique de l'Est

7. Madagascar
8. Iles Comores
9. Lesotho
10. Swaziland
11. Botswana
12. Ile Maurice
13. Mozambique
14. Malawi
15. Tanzanie
16. Zambie
17. Kenya
18. Ouganda
19. Somalie
20. Ethiopie
21. Soudan

Afrique Centrale

22. Tchad
23. Gabon
24. Burundi
25. Rwanda
26. Zaire
27. Congo
28. Guinée Equatoriale
29. Cameroun
30. Rép. Centrafricaine
31. Sao Tomé et Principe

Afrique de l'Ouest

32. Nigéria
33. Niger
34. Bénin
35. Togo
36. Ghana
37. Côte d'Ivoire
38. Libéria
39. Guinée
40. Sierra Léone
41. Sénégal
42. Mali
43. Haute Volta
44. Guinée Bissau
45. Cap Vert
46. Gambie



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-02

Report on the Third Session of the OAU Ad Hoc Committee on Drought in Africa

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9646>

Downloaded from African Union Common Repository